

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maily DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 34-180322-URB-

REÇU  
Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

LEDEUX : DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA REALISATION D'UNE STATION D'EPURATION

M. MIRANDE rappelle que par délibération en date du 1er février 2018, la commune de LEDEUX a saisi la communauté de communes pour intégrer dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le projet de réalisation d'une station d'épuration en zone agricole du PLU.

Le PLU de LEDEUX, approuvé par délibération du 8 juin 2009, a été modifié par délibérations des 15 décembre 2010 et 24 août 2011.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (art L 153-54 et suivants), il convient de procéder à une déclaration de projet avec mise en compatibilité du document d'urbanisme communal pour permettre la réalisation de ce projet de station d'épuration (STEP) sur la parcelle D 399, actuellement classée en zone Agricole (A) du PLU.

L'objectif de la déclaration de projet est de démontrer l'intérêt général du projet qui est par ailleurs prévu dans le Schéma directeur d'assainissement collectif du SIA Escou-Ledeux. Sa réalisation sera subventionnée par le Conseil Général 64.

La mise en compatibilité en découlant visera à supprimer les éléments du PLU ne permettant pas la réalisation de ce projet et prévoira notamment :

- la modification du plan de zonage par la création d'une zone UE (secteur principalement destiné aux ouvrages ou installations d'intérêt général et leurs annexes, aux équipements publics) sur la parcelle susvisée actuellement classée en zone A du PLU.
- l'adaptation du règlement de la zone UE pour permettre la réalisation de ce projet.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ENGAGE** une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de LEDEUX conformément aux dispositions des articles L.153-54 à 59 du Code de l'Urbanisme ;
- **DONNE** autorisation au Président pour signer l'ensemble des documents afférents à la modification du PLU de LEDEUX ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (opération 155, imputation 209).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03 de 18



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE